



## **COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le quinze juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le 05 juin 2026, sous la présidence de Monsieur DANIC Guy, Maire.

Présents : DANIC Guy, PECHEUX Gérard, PENSEC Armelle, LE CORVEC Alexandre, RIVERON Anne-Sophie, KERAUDREN Elisabeth, LE NEILLON Jean-Claude, LE GALLIOT Katia, LEMPERIERE Julien, LE CLEGUEREC Gwénaëlle, PSZCZOLKOVA Veronika, MINETTI Michel, DANIEL Nadia, BARRIER LE GROS Marie

A donné procuration : BERNON David à DANIC Guy.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

-----

### **BORDEREAU/01 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Armelle PENSEC pour remplir les fonctions de secrétaire pour cette séance du conseil municipal

### **BORDEREAU /02 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026**

Monsieur le maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal du conseil municipal adressé le 06 mai 2026 aux conseillers municipaux

Considérant qu'il convient, à ce titre, que les membres du conseil municipal l'approuvent ou demandent à le modifier

Après que le conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, le procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **BORDEREAU/03 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE ELECTORALE**

#### Exposé

Monsieur le maire détient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 la compétence de valider les demandes d'inscriptions et de radiations des listes électorales communales. Un contrôle des décisions du maire



## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

est effectué à posteriori par une commission de contrôle. Son rôle est de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité de la liste électorale.

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 *visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité* a modifié la composition des commissions de contrôle des listes électorales.

Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus et moins de 1 000 habitants, la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal.

Composition réduite : 3 membres

- Si une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal
- S'il est impossible de constituer une commission
  - o 1 conseiller municipal
  - o 1 délégué de l'administration
  - o 1 délégué du tribunal judiciaire

Composition élargie : 5 membres

- Si au moins 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal
  - o 3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus de sièges
  - o 2 conseillers municipaux de l'autre liste (si 2 listes)

La durée du mandat des conseillers municipaux (six ans est maintenant alignée avec la durée des fonctions des membres des CCLE, en application de l'article R.7 du code électoral modifié par le décret n° 2026-8 du 8 janvier 2026 pris en application de l'article L.52-18-4 du code électoral et portant diverses modifications du code électoral. De plus, les conseillers doivent être volontaires.

Monsieur le maire précise que les adjoints ayant une délégation ne peuvent pas faire partie de cette commission, tout comme les conseillers municipaux ayant une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Il convient également de prévoir un élu suppléant pour siéger au sein de cette commission en cas d'absence ou d'empêchement de l'élu titulaire désigné.

En tenant compte de ces recommandations, et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, propose :

- Monsieur LE NEILLON Jean-Claude
- Madame RIVERON Anne-Sophie
- Monsieur LEMPERIERE Julien
- Madame DANIEL Nadia
- Madame BARRIER LEGROS Marie
- Madame KERAUDREN Elisabeth - suppléante



## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

### BORDEREAU/04 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

#### Exposé

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants
- De 8 commissaires titulaires et 9 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'union européenne
- Avoir au moins 18 ans
- Jouir de leurs droits civils
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

VU l'article 1650 du code général des impôts (CGI)

VU les candidats volontaires constituant la liste des noms proposés

Le conseil municipal est invité à délibérer pour

- ADOPTER ou rejeter la liste suivante de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)

|   |          |               |           |
|---|----------|---------------|-----------|
| 1 | Monsieur | LEMPERIERE    | Julien    |
| 2 | Monsieur | DREUX-BESNARD | Alain     |
| 3 | Monsieur | LE GOURRIEREC | François  |
| 4 | Madame   | QUER          | Françoise |
| 5 | Monsieur | CARTON        | Christian |
| 6 | Monsieur | PECHEUX       | Gérard    |
| 7 | Madame   | LE MARTELOT   | Monique   |



## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

|    |          |            |             |
|----|----------|------------|-------------|
| 8  | Madame   | PENSEC     | Armelle     |
| 9  | Monsieur | LE FLOCH   | Yannick     |
| 10 | Monsieur | LE NEILLON | Jean-Claude |
| 11 | Madame   | QUER       | Véronique   |
| 12 | Madame   | LE VOUEDEC | Rosène      |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et 2 abstentions, adopte la liste proposée.

### BORDEREAU/ 05 - COMPTE DE GESTION 2025

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### BORDEREAU/ 06 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 ET PROPOSITION AFFECTATION DES RESULTATS

Suite à un incident technique affectant les logiciels comptables de l'Etat en février dernier, il n'a pas été possible d'éditer les comptes de gestion. Par voie de conséquence, Monsieur Le Maire sortant n'a pas pu présenter les comptes administratifs de la collectivité et faire approuver sa gestion en la soumettant au vote. Les comptes administratifs doivent néanmoins être votés avant le 30 juin de l'exercice en cours.



## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

Monsieur le Maire nouvellement élu n'ayant pas eu la charge des comptes de la commune en 2025 peut les présenter et participer au vote de ces documents. Aussi Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025, budget principal et le budget annexe des campings et du lotissement de Porh Guerh. Il demande, ensuite, au conseil municipal de se prononcer ;

Vu la communication des documents budgétaires à l'occasion de la commission des finances convoquée le 28 mai 2026 pour le 01 juin 2026 retraçant les résultats et propositions d'affectation des résultats par sections et budgets tels que rapportés ci-après pour mémoire

### BUDGET COMMUNE

#### INVESTISSEMENT

|          |                |                                     |
|----------|----------------|-------------------------------------|
| Dépenses | 953 971,90 €   | dont résultat 2024 de - 641 590.38€ |
| Recettes | 1 065 791,67 € |                                     |

|             |                     |     |              |
|-------------|---------------------|-----|--------------|
| PROPOSITION | Résultat à affecter | 001 | 111 819,77 € |
|-------------|---------------------|-----|--------------|

#### FONCTIONNEMENT

|                             |                |              |
|-----------------------------|----------------|--------------|
| Dépenses                    | 1 274 739,29 € |              |
| Recettes                    | 1 944 708,08 € |              |
| Résultat de l'exercice 2024 |                | 673 164,29 € |

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| Résultat à affecter | 669 968,79 € |
|---------------------|--------------|

|             |     |                               |
|-------------|-----|-------------------------------|
| PROPOSITION | 002 | REPORT CREDITEUR 669 968,79 € |
|-------------|-----|-------------------------------|

### BUDGET CAMPINGS

#### INVESTISSEMENT

|          |                                           |
|----------|-------------------------------------------|
| Dépenses | 101 635,64 € (dont 48 632,04 € en report) |
| Recettes | 63 934,04 €                               |

|                     |     |               |
|---------------------|-----|---------------|
| Résultat à affecter | 001 | - 37 701,60 € |
|---------------------|-----|---------------|

#### FONCTIONNEMENT

|          |                                                     |
|----------|-----------------------------------------------------|
| Dépenses | 301 277,60 € (dont 52 000,00 euros pour la commune) |
| Recettes | 348 646,33 €                                        |

|                     |             |
|---------------------|-------------|
| Résultat à affecter | 47 368,73 € |
|---------------------|-------------|

|             |     |                             |
|-------------|-----|-----------------------------|
| PROPOSITION | 002 | REPORT CREDITEUR 9 667,13 € |
|-------------|-----|-----------------------------|

|      |                                          |
|------|------------------------------------------|
| 1068 | EXCEDENT POUR INVESTISSEMENT 37 701,60 € |
|------|------------------------------------------|



## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

Le Conseil Municipal est invité à approuver ou rejeter ces propositions.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Pour le budget de Porh Guerh et après consultation du Trésorier Général pour avis, constatant qu'il n'y a eu ni dépenses ni recettes en 2025 et qu'il n'est pas prévu d'en comptabiliser en 2026, il vous est proposé de clôturer le budget et reprendre le déficit constaté au budget communal... Celui-ci, représentant le coût des infrastructures du lotissement en phase 1 et 2 sera absorbé par le produit de la vente du terrain sous promesse d'achat par Villadim .

### BUDGET PORH GUERH

#### FONCTIONNEMENT

|                          |            |               |
|--------------------------|------------|---------------|
| Dépenses                 | 0 €        |               |
| Recettes                 | 0 €        |               |
| Résultat à reporter 2025 | <b>002</b> | - 88 362,00 € |

#### INVESTISSEMENT

|                          |     |     |
|--------------------------|-----|-----|
| Dépenses                 | 0 € |     |
| Recettes                 | 0 € |     |
| Résultat à reporter 2025 |     | 0 € |

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la clôture du budget communal de Porh Guerh.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

### BORDEREAU/07 - DECISION MODIFICATIVE D'INTEGRATION DES RESULTATS

Afin de mettre les budgets primitifs 2026 en concordance avec les décisions d'affectation des résultats 2025 Monsieur le maire propose les décisions modificatives suivantes :

### BUDGET COMMUNE





## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

10/06/2026 15:50 Page 1 / 5

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

#### AFFECTATION DES RESULTATS

DM n° 1 2026

GAVRES - GAVRES

INSEE null

| Désignation                                                           | Dépenses (1)          |                         | Recettes (1)          |                         |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                                                       | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                                                 |                       |                         |                       |                         |
| R- 002 : Résultat de fonctionnement reporté                           | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 669 968.79 €            |
| <b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b>               | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>669 968.79 €</b>     |
| D-6042 : Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager) | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-60611 : Eau et assainissement                                       | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-60612 : Energie - Electricité                                       | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-60618 : Autres fournitures non stockables                           | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-60621 : Combustibles                                                | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-60622 : Carburants                                                  | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-60623 : Alimentation                                                | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-60624 : Produits de traitement                                      | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-60628 : Autres fournitures non stockées                             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-60631 : Fournitures d entretien                                     | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-60632 : Fournitures de petit équipement                             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-60633 : Fournitures de voirie                                       | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-60636 : Vêtements de travail                                        | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-6064 : Fournitures non stockées - Fournitures administratives       | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-6065 : Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...     | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-6067 : Fournitures non stockées - Fournitures scolaires             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-6068 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures    | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-613 : Locations                                                     | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-61521 : Entretien et réparations sur terrains                       | 0.00 €                | 669 968.79 €            | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments              | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-615231 : Entretien et réparations sur voiries                       | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-615232 : Entretien et réparations sur réseaux                       | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-61551 : Entretien et réparations sur matériel roulant               | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers         | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-6156 : Maintenance                                                  | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-6161 : Primes d'assurances multirisques                             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-6168 : Autres primes d'assurance                                    | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-618 : Divers services extérieurs                                    | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires                  | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-623 : Publicité, publications, relations publiques                  | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-624 : Transports de biens et transports collectifs                  | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-625 : Déplacements et missions                                      | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-626 : Frais postaux et frais de télécommunications                  | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |

(1) y compris les restes à réaliser



## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

10/06/2026 15:50 Page 2 / 5

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

#### AFFECTATION DES RESULTATS

DM n° 1 2026

GAVRES - GAVRES

INSEE null

| Désignation                                                                | Dépenses (1)          |                         | Recettes (1)          |                         |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                                                            | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| D-627 : Services bancaires et assimilés                                    | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-6281 : Concours divers (cotisations...)                                  | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-6284 : Redevance pour services rendus                                    | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-62871 : Remboursements de frais à la collectivité de rattachement        | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-6288 : Autres services extérieurs                                        | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-635 : Autres impôts, taxes et vers. ass. (administration des impôts)     | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>                           | <b>0.00 €</b>         | <b>669 968.79 €</b>     | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-633 : Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (autres organismes)    | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-6411 : Personnel titulaire                                               | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-6413 : Personnel non titulaire                                           | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-64168 : Autres emplois aidés                                             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance                      | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-6470 : Autres charges sociales                                           | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>               | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R- 6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel                    | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 6459 : Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance   | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>                               | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-7391112 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants     | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-739211 : Attribution de compensation                                     | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-73928 : Autres prélèvements pour reversements de fiscalité               | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>                              | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-023 : Virement à la section d'investissement                             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>                | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement     | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>        | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-65311 : Indemnités de fonction (élus)                                    | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-65313 : Cotisations de retraite (élus)                                   | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-65314 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)          | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-6541 : Créances admises en non-valeur                                    | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-65568 : Autres contributions                                             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-657341 : Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP       | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-657361 : Subventions de fonctionnement à la collectivité de rattachement | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-657363 : Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS                      | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé      | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-65811 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage                     | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-65818 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés  | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |

(1) y compris les restes à réaliser





## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

10/06/2026 15:50 Page 3 / 5

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

#### AFFECTATION DES RESULTATS

DM n° 1 2026

GAVRES - GAVRES

INSEE null

| Désignation                                                                  | Dépenses (1)          |                         | Recettes (1)          |                         |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                                                              | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>                       | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance                                       | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>                                      | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)                            | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>                                      | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R- 70311 : Concession dans les cimetières (produit net)                      | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 7032 : Droits de stationnement et de location sur la voie publique        | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 7062 : Redevances et droits des services à caractère culturel             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 7067 : Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement      | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 70688 : Autres prestations de services                                    | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 708421 : Mise à dispo personnel facturé BA/régies non dotés perso. morale | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 70848 : Mise à dispo personnel facturé aux autres organismes              | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 708721 : Remboursement de frais par BA et régies non dotés perso. morale  | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>     | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R- 732221 : Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.            | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>                                          | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R- 73111 : Impôts directs locaux                                             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 73123 : Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière     | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 73133 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 73141 : Accise sur l'électricité                                          | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 73154 : Droits de place                                                   | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 7318 : Autres fiscalités locales                                          | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL R 731 : Fiscalité locale</b>                                        | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R- 74111 : Dotation forfaitaire des communes                                 | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes                 | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 741127 : Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 74718 : Participations Etat - Autres                                      | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 7478 : Participations autres organismes                                   | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 74832 : Etat - CVAE et CFE                                                | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 74833 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF               | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 74834 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TH               | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 74836 : Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP              | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 748388 : Autres attributions de péréquation et de compensation            | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>                              | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R- 752 : Revenus des immeubles                                               | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |

(1) y compris les restes à réaliser



## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

10/06/2026 15:50 Page 4 / 5

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

#### AFFECTATION DES RESULTATS

DM n° 1 2026

GAVRES - GAVRES

INSEE null

| Désignation                                                                   | Dépenses (1)          |                         | Recettes (1)          |                         |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                                                               | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| R- 75888 : Autres produits divers de gestion courante                         | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>                       | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R- 761 : Produits de participations                                           | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL R 76 : Produits financiers</b>                                       | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R- 7751 : Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)                  | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL R 77 : Produits spécifiques</b>                                      | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| <b>Total FONCTIONNEMENT</b>                                                   | <b>0.00 €</b>         | <b>669 968.79 €</b>     | <b>0.00 €</b>         | <b>669 968.79 €</b>     |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                                                         |                       |                         |                       |                         |
| D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté              | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 111 819.77 €            |
| <b>TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b> | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>111 819.77 €</b>     |
| R- 021 : Virement de la section de fonctionnement                             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>                 | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R- 024 : Produits des cessions d'immobilisations                              | 0.00 €                | 0.00 €                  | 111 819.77 €          | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations</b>                  | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>111 819.77 €</b>   | <b>0.00 €</b>           |
| R- 280421 : Amort. subv. pers. droit privé-Biens mobiliers, matériel, études  | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 28046 : Amort. attributions de compensation d'investissement               | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 4962 : Dépréciations des comptes de débiteurs divers                       | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R- 10222 : FCTVA                                                              | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 10226 : Taxe d'aménagement                                                 | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 10251 : Dons et legs en capital                                            | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés                             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>                       | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-1328 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.       | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 1311 : Subv. transf. Etat et établissements nationaux                      | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 1312 : Subv. transf. Régions                                               | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 1313 : Subv. transf. Départements                                          | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 1318 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables          | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 1321 : Etat et établissements nationaux                                    | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 1322 : Régions                                                             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 1323 : Départements                                                        | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 13251 : Subv. non transf. GFP de rattachement                              | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |

(1) y compris les restes à réaliser



## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

10/06/2026 15:50 Page 5 / 5

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

#### AFFECTATION DES RESULTATS

GAVRES - GAVRES

DM n° 1 2026  
INSEE null

| Désignation                                                              | Dépenses (1)          |                         | Recettes (1)          |                         |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                                                          | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| R- 1328 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort. | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b>                         | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-1641 : Emprunts en euros                                               | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-16441 : Opérations afférentes à l'emprunt                              | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>                        | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion    | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>                        | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-20415332 : Subv. éta adm - Bâtiments et installations                  | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-20422 : Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations            | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>                    | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-2111 : Terrains nus                                                    | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-212 : Agencements et aménagements de terrains                          | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-2131 : Constructions bâtiments publics                                 | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-2152 : Installations de voirie                                         | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques          | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers     | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-2182 : Matériel de transport                                           | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-2184 : Matériel de bureau et mobilier                                  | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-2188 : Autres immobilisations corporelles                              | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>                          | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-231 : Immobilisations corporelles en cours                             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-235 : Part investissement - marchés de partenariat                     | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>                             | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| <b>Total INVESTISSEMENT</b>                                              | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>111 819.77 €</b>   | <b>111 819.77 €</b>     |
| <b>Total Général</b>                                                     | <b>669 968.79 €</b>   |                         | <b>781 788.56 €</b>   |                         |

(1) y compris les restes à réaliser



## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

10/06/2026 16:04 Page 2 / 3

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

#### AFFECTATION DES RESULTATS 2025

DM n° 1 2026

GAVRES - 252 - Campings de Gâvres

INSEE null

| Désignation                                                                   | Dépenses (1)          |                         | Recettes (1)          |                         |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                                                               | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| D-6413 : Personnel non titulaire                                              | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance                         | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-6470 : Autres charges sociales                                              | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>                  | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-023 : Virement à la section d'investissement                                | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>                   | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-6541 : Créances admises en non-valeur                                       | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-65811 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage                        | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-65888 : Autres charges diverses de gestion courante                         | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>                        | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance                                        | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-6688 : Autres charges financières                                           | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>                                       | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R- 7088 : Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)      | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>      | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R- 75888 : Autres produits divers de gestion courante                         | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>                       | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| <b>Total FONCTIONNEMENT</b>                                                   | <b>0.00 €</b>         | <b>9 667.13 €</b>       | <b>0.00 €</b>         | <b>9 667.13 €</b>       |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                                                         |                       |                         |                       |                         |
| D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté              | 0.00 €                | 37 701.60 €             | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b> | <b>0.00 €</b>         | <b>37 701.60 €</b>      | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R- 021 : Virement de la section de fonctionnement                             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>                 | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R- 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés                             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 37 701.60 €             |
| <b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>                       | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>37 701.60 €</b>      |
| R- 1323 : Départements                                                        | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>                              | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-1641 : Emprunts en euros                                                    | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R- 1641 : Emprunts en euros                                                   | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>                             | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion         | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |

(1) y compris les restes à réaliser





## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

10/06/2026 16:04 Page 3 / 3

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

#### AFFECTATION DES RESULTATS 2025

GAVRES - 252 - Campings de Gâvres

|         |      |
|---------|------|
| DM n° 1 | 2026 |
| INSEE   | null |

| Désignation                                                     | Dépenses (1)          |                         | Recettes (1)          |                         |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                                                 | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>               | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-2111 : Terrains nus                                           | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-2182 : Matériel de transport                                  | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>                 | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-231 : Immobilisations corporelles en cours                    | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-2328 : Autres immobilisations incorporelles                   | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>                    | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| <b>Total INVESTISSEMENT</b>                                     | <b>0.00 €</b>         | <b>37 701.60 €</b>      | <b>0.00 €</b>         | <b>37 701.60 €</b>      |
| <b>Total Général</b>                                            |                       | <b>47 368.73 €</b>      |                       | <b>47 368.73 €</b>      |

(1) y compris les restes à réaliser



## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.
- CHARGE Monsieur le maire de la présente délibération.

### **BORDEREAU/ 08 - RENOVATION DE LA SALLE ERIC TABARLY – LETTRE DE MISSION L.A. – FONDS VERT**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que la Salle Eric Tabarly construite en 1988 et étendue en 1990 est un équipement municipal très utilisé à usage partagé par les associations du territoire communal, intercommunal, particuliers Gâvrais et des communes avoisinantes.

Cette salle qui est un ERP fait actuellement l'objet d'un avis défavorable de la commission de sécurité et incendie. Des premiers travaux de mise en conformité ont été entrepris mais au vu de l'ampleur des travaux, et en conformité avec son programme, le bureau municipal issu de la majorité a souhaité initier un projet de rénovation de la salle plus large et plus ambitieux. Des fonds notamment issus du FOND VERT pour la rénovation et la transition écologique et économique des bâtiments publics ainsi que ceux de l'EPCI et du département sont actuellement mobilisables.

C'est dans cet esprit et pour évoquer le volet se rapportant à l'installation de panneaux photovoltaïques qu'elle a rencontré en bureau municipal et convié ce jour Monsieur Laurent LE DEVEDEC, Responsable de mission sobriété et transition énergétique à LORIENT AGGLOMERATION à venir vous exposer l'opportunité d'une étude préalable et le contenu d'une lettre de mission

La maîtrise des consommations et dépenses énergétiques et d'eau représente un enjeu important dans les communes quelle que soit leur taille.

Leur intérêt à économiser est tout aussi important, étant donné le contexte actuel d'augmentation du coût des énergies, de recherche d'efficacité et de lutte contre l'émission des gaz à effet de serre.

La mise en place d'une plateforme de services de Conseil en Energie Partagé au profit des communes de l'agglomération, comme le permet l'article 4 des statuts de Lorient Agglomération, conformément aux dispositions de l'article L5211-56 du CGCT, concourt à atteindre ces objectifs et à les pérenniser dans le temps.

La convention proposée a pour objet de définir les modalités d'intervention de Lorient Agglomération auprès de la commune dans le cadre du service appelé Conseil en Energie Partagée (CEP). En amont et parallèlement aux prestations des bureaux d'études, le Conseiller Energie accompagne tout au long de l'année la commune pour l'optimisation de ses consommations et dépenses d'énergie et d'eau. D'autre part, il a vocation à s'adapter aux demandes spécifiques de chaque commune. La commune suivant ses besoins et ses projets peut solliciter l'accompagnement du CEP suivant trois axes principaux :

- 1) Suivi des consommations et dépenses d'énergies et d'eau du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public),
- 2) Optimisation du fonctionnement des Installations avec proposition d'un plan d'actions hiérarchisées et chiffrées visant à la réduction des consommations et dépenses,





## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

- 3) Accompagnement de la commune pour ses projets de construction ou de réhabilitation d'équipements sur le volet énergétique et pour le développement de la production d'énergie renouvelable sur son territoire.

La commune de Gâvres dans le cadre des réflexions qu'elle mène sur l'optimisation énergétique de son patrimoine et actuellement en particulier celles concernant la Salle Eric TABARLY souhaite pouvoir bénéficier de l'accompagnement de l'axe 3 du CEP pour ce bâtiment. L'accompagnement intègre également un volet de recherche de financement (fond vert, DSIL,...) afin de contribuer au financement des travaux qui seraient retenus par la commune.

Initiatrice de ce concept, l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique) et la région Bretagne apportent un appui technique à Lorient Agglomération par la mise disposition de l'ensemble des outils méthodologiques et informatiques nécessaires à la mise en œuvre du Conseil en Energie Partagé sur notre territoire.

De plus, Lorient Agglomération participe au réseau régional, animé par l'ADEME, qui permet de mutualiser les connaissances et compétences des 70 conseillers bretons en énergie partagé.

La mise en œuvre du Conseil en Energie Partagé tel que précédemment décrite est rémunérée en fonction de l'étendue du patrimoine communal au prorata du temps passé tel que déterminé en annexe 1 de la convention jointe.

Il sera facturé à la Commune un montant correspondant à un forfait de jours d'intervention des agents de Lorient Agglomération multiplié par un coût de journée.

Si la commune opte pour des prestations complémentaires (voir article 2 - point 2) et 3), elle en fera la demande par courrier ou mail à Lorient Agglomération. Cette prestation s'ajoutera alors à la facturation de l'année considérée.

La présente convention est conclue pour une durée de 6 ans à compter de sa date de notification. À l'issue de cette période, elle est tacitement reconductible par périodes de 6 ans maximum.

Elle peut être dénoncée, à tout moment, par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de 6 mois

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le projet de convention pluriannuelle de conseil en énergie partagé (CEP) avec Lorient Agglomération ;

Prend acte du souhait d'une rénovation complète de la Salle Eric Tabarly et dans ce cadre

APPROUVE ce projet de convention pluriannuelle de conseil en énergie partagé (CEP) avec Agglomération ;

DÉSIGNE Monsieur Guy DANIC en tant qu'élus en charge du suivi de l'exécution de la présente convention



## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

DÉSIGNE Monsieur LE CORVEC Alexandre en tant que référent des services qui sera le référent et l'interlocuteur privilégié du service Énergie de Lorient Agglomération pour le déroulement du CEP sur la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les places nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

### **BORDEREAU/09 - SIGNATURE DU PROJET D'OFFRE DE PRESTATION DE SERVICES EN AMENAGEMENT AVEC LORIENT AGGLOMERATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT A L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'EGLISE ET LA VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE**

La commune de Gâvres s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de requalification des espaces publics du centre-bourg. Elle s'est appuyée sur les services de Lorient Agglomération pour développer les orientations et un plan guide d'aménagement. Il s'est traduit notamment par la réalisation de l'aménagement d'une première séquence de la rue des Sardiniers reliant le port à la mairie. En 2025, la commune de Gâvres a également mené l'aménagement du front de mer (rue de Pen Er Bed) en lien avec Lorient Agglomération.

Dans le prolongement de ces aménagements, la commune de Gâvres a engagé un chantier d'enfouissement des réseaux aériens de la rue de l'Eglise. Elle a, à ce titre, bénéficié d'un programme de soutien exceptionnel du comité syndical de Morbihan Energie. Le Syndicat départemental, maître d'œuvre du projet, a pour objectif de finaliser le terrassement et le déploiement des réseaux avant l'été, pour une commutation de l'électricité entre l'aérien et le souterrain en septembre 2026.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, des travaux de réfection de voirie seront réalisés mais la commune souhaite en profiter pour envisager une refonte des espaces publics dans le prolongement de l'aménagement de la rue des Sardiniers dans une temporalité non encore fixée mais dont la réflexion est portée par la nouvelle commission communale environnement-cadre de vie. Elle a sollicité pour l'accompagner l'assistance du service Aménagement de Lorient Agglomération.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage du service aménagement de Lorient Agglomération pourrait s'envisager selon les 3 options suivantes au choix de la commune :

Option n° 1 – prestation de services gratuites au titre de la mission générale d'assistance aux communes

- prise de connaissance et analyse du site et des documents déjà élaborés
  - confirmation des enjeux et des objectifs d'aménagement avec les élus
  - plan-guide de niveau esquisse
- durée d'intervention prévisionnelle : 5 jours

Option n° 2 – Prestations de services rémunérées au titre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement de la rue de l'église

- prise de connaissance et analyse du site et des documents déjà élaborés
- confirmation des enjeux et des objectifs d'aménagement avec les élus
- plan-guide de niveau esquisse
- Document programme et évaluation du coût d'objectif (études et travaux)



## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

- Assistance à maîtrise d'ouvrage de la commune pour le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre et dans le choix d'un prestataire
  - Assistance pour la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux
  - Pilotage et suivi de la réalisation des travaux
  - Recherche de subventions
  - Présentation aux instances communales (bureau municipal et commission environnement – cadre de vie)
  - Animation de réunions de concertation et de communication
- Durée d'intervention prévisionnelle : 15 jours

Option n° 3 – prestations de services rémunérées au titre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage annuelle (incluant notamment le projet de la rue de l'église et de la cour oasis de l'école publique)

- Prise de connaissance et analyse du site et des documents déjà élaborés
  - Confirmation des enjeux et des objectifs d'aménagement avec les élus
  - Plan-guide de niveau esquisse
  - Etude d'opportunité et de faisabilité urbaine
  - Gestion foncière et programmation d'équipement ou d'habitat
  - Assistance aux projets d'aménagement d'espaces publics
  - Elaboration des programmes et des plans d'aménagement au stade pré opérationnel
  - Etablissement des bilans financiers prévisionnels d'opérations
  - Assistance dans le suivi de la rédaction des cahiers de prescriptions
- Durée d'intervention prévisionnelle : 25 jours

Dans le cas d'accompagnement portant sur options n°2 et 3, les prestations feront l'objet d'une convention de prestations de service en aménagement dimensionnée sur mesure en fonction des besoins de la commune et du plan de charge du service.

Vu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le maire à signer l'offre de prestations de services en aménagement (option 3) avec les services de Lorient Agglomération conformément aux conditions proposées
- Autorise le maire à signer la convention de prestations de services en aménagement en fonction des besoins de la commune et du plan de charge du service aménagement de la Direction de l'Habitat et de l'Aménagement Durable (DHAD) dès réception, aux conditions prévues dans l'offre



## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

### **BORDEREAU/10 - INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL PRIVE DES PARCELLES PRESUMÉES SANS MAÎTRE : AD 390 ET AD 661**

#### Exposé :

L'article L.1123-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGP3P) définit les biens sans maître comme l'ensemble des biens qui :

- ne relèvent pas des dispositions de l'article L.1122-1 (succession des personnes qui décèdent sans héritier ou succession qui est abandonnée) ;
- font partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté
- sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de 3 ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou bien l'ont été par un tiers
- sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de 3 ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers

Une commune peut être amenée à constater, voire subir, la déshérence d'un bien immobilier. Cette situation peut entraîner des désordres en termes de salubrité et de sécurité publique (carcasses de véhicules dans un terrain abandonné ou déchetterie à ciel ouvert par exemple) ou bien freiner la réalisation d'un projet d'aménagement (voirie, ZAC...).

La loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a modifié le régime juridique d'acquisition des biens sans maître et des biens issus des successions en déshérence.

Précisé par la circulaire interministérielle n° NOR MCT/B/06/00026C du 8 mars 2006, le cadre législatif ouvre la possibilité aux communes d'acquérir les biens immobiliers dont le propriétaire est soit :

- inconnu
- connu mais décédé depuis plus de 30 ans, sans héritier ou dont les héritiers ont refusé la succession (explicitement ou tacitement)

En opérant une distinction selon ces 2 cas, le législateur a également institué une procédure propre à chacun d'eux.

L'acquisition des immeubles doit respecter une procédure spécifique dont le premier acte est la conduite d'une enquête préalable.

Suite au rapport de recherches effectuées par le cabinet GUENIFEV, étude généalogique transmis à Maître Tanguy PIETRESON de SAINT AUBIN – notaire à Port Louis la commune peut engager une procédure de biens sans maître, ce qui permettrait à la commune de devenir propriétaire de ces parcelles



## **COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026**

Considérant qu'en application des articles 713 du code civil et du 1° article L1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les communes peuvent de droit devenir propriétaires des biens immobiliers situés sur le territoire dont le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de 30 ans et pour lesquels aucun successible ne s'est présenté

Considérant que les parcelles cadastrées AD 390 et AD 661 remplissent ces conditions, permettant à la commune de mettre en œuvre la procédure de biens vacants et sans maître,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**Article 1 :** décide d'intégrer directement les biens sans maître cadastrés AD 390 – et AD 661, rue de l'Eglise à son patrimoine relevant du domaine privé conformément aux dispositions de l'article 713 du code civil

**Article 2 :** autorise le maire à signer tout acte et procéder à toute démarche utile ou nécessaire à l'appropriation de ces parcelles

**BORDEREAU/11 - PROJET DE MISE EN VENTE DES LOGEMENTS DE LA RESIDENCE ESPACIL, RUE DE L'EGLISE : 27 N – 27 L – 27 K : AVIS –**

**BORDEREAU RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR. Pas de délibération**

**BORDEREAU/12 - MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU SCOT : AVIS**

Par délibération du 16 mai 2018, le Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale a approuvé le SCOT du Pays de Lorient, sur son périmètre de 30 communes.

Le SCOT a fait l'objet d'une modification simplifiée approuvée le 15 avril 2021 dont l'objet était la prise en compte des dispositions introduites par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN). Cette dernière modifiait les dispositions du Code de l'urbanisme relatives à l'aménagement et à la protection du littoral.

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi climat et résilience », fixe un objectif de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, notamment pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

A cette fin, elle prévoit (article 194 – III-2°) qu'entre 2021 et 2031, la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) ne peut dépasser, à l'échelle nationale, la moitié de la consommation réelle de ces espaces telle qu'observée au cours de la période 2011-2021.

Le code général des collectivités territoriales charge le conseil régional de relayer ces objectifs à moyen et long terme à son échelle, au travers du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), qui les traduit par une trajectoire permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols ainsi que, par tranches de dix années, par un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.

Cet objectif est décliné entre les différentes parties du territoire régional par le SRADDET, et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) doit le prendre en compte avant février 2027.





## **COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026**

Par délibération du 19 octobre 2023, le Comité du Syndicat mixte pour le SCOT du pays de Lorient, sur proposition de son Président, a prescrit la modification simplifiée (n°2) du Scot, en vertu de ladite loi, et notamment de son article 194 IV 5°.

Ce dernier prévoit en effet qu'il peut être recouru à la procédure de modification simplifiée prévue aux articles L.143-37 à L. 143-39 du code de l'urbanisme pour prendre en compte les objectifs fixés par le SRADET en matière de lutte contre l'artificialisation des sols.

Le syndicat mixte pour le SCOT du pays de Lorient a donc élaboré un projet de modification simplifié pour faire évoluer le contenu du SCOT. S'agissant d'une modification simplifiée prévue afin d'intégrer les objectifs du SRADET, ce projet fixe un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols entre 2021 et 2031 et au-delà de 2031, jusqu'en 2037, horizon initial du SCOT approuvé le 16 mai 2018.

Le projet de modification a été notifiée et soumis aux communes pour avis et éventuelles observations.

Le conseil municipal en prend acte et donne un avis favorable au projet de modification simplifiée n° 2 du SCOT.

### **BORDEREAU/13 - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENFANCE-JEUNESSE**

Exposé :

Une convention intercommunale « projet enfance/jeunesse » a été conclue le 9 mars 2004 entre les communes de Gâvres, Locmiquélic et Port-Louis.

Renouvelée ou modifiée par avants en 2005, 2017 et 2021, cette convention définit les rôles respectifs des partenaires (CAF, administration, coordination et animation du service...), les types de projets développés et les participations financières des communes.

La présente convention a pour objet de permettre une pérennité du partenariat entre les trois communes dans le cadre de la CTG signée pour 2026-2029.

#### **Les objectifs de développement et de gestion du service intercommunal**

Dans le cadre d'une politique éducative intercommunale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, les trois communes décident de poursuivre leur coopération, dans le cadre d'un service intercommunal, avec comme objectifs :

- maintenir la qualité des services apportés aux familles (structuration du service, harmonisation des actions sur les trois communes
- définir projet éducatif de territoire, fondé sur le lien entre les différents partenaires intervenant sur le territoire dans le domaine de la culture, de la petite-enfance, de l'enfance, de la vie scolaire, de la jeunesse et des sports ; afin de prendre en compte tous les temps de l'enfant
- maîtriser les coûts de fonctionnement du service



## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

- travailler sur un diagnostic commun à l'échelle des communes associées à la convention Territoriale globale

### Organisation et fonctionnement des accueils de loisirs enfance et jeunesse

Le responsable du Service Enfance jeunesse a pour principales missions :

- définir le projet éducatif et pédagogique du service intercommunal enfance-jeunesse
- proposer aux élus des 3 communes des actions qualitatives, quantitatives et innovantes (type d'accueil, fonctionnement, places...)
- accompagner la cohérence des actions mises en œuvre par les accueils de loisirs
- faire le lien entre les partenaires intervenant sur le territoire dans le domaine de la culture, de la petite-enfance, de l'enfance, de la vie scolaire, de la jeunesse et des sports
- proposer aux trois municipalités des actions de communication mettant en valeur le projet intercommunal
- intervenir en soutien auprès des directeurs des accueils de loisirs pour coordonner la gestion administrative et financière des services.

L'accueil de loisir est géré par des directeurs chargés de l'animation et de la gestion de ce service : accueil des familles, gestion du personnel et des régies comptables, élaboration et mise en œuvre du projet pédagogique, organisation des activités...

### Budget du service intercommunal

Organisatrice des accueils de loisirs enfance jeunesse, la commune de Locmiquélic assure la gestion budgétaire et comptable des dépenses et recettes du service.

### Financement du service

Les trois communes prennent en charge les dépenses non couvertes par les participations des familles et des organismes extérieurs.

La répartition des participations financières de Locmiquélic et de Port-Louis prend en compte le potentiel de fréquentation de chaque commune.

La contribution de Gâvres est forfaitaire pour les dépenses d'activités, mais au réel des frais d'administration générale répartis en fonction du potentiel de fréquentation de chaque commune :

- toutes dépenses, hors administration générale et coordination
  - o Gâvres : forfait de 6 000 €
- Dépenses d'administration générale et de rémunération de la personne chargée de la coordination
  - o Gâvres : 5% des dépenses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,



## **COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026**

- Approuve la convention de partenariat pour le développement de la politique éducative intercommunale en faveur de l'enfance et de la jeunesse sur les communes de Gâvres, Locmiquélic et Port-Louis
- Autorise le maire à signer et exécuter ladite convention

### **BORDEREAU/ 14 - RENFORTS GENDARMERIE 2026 : CONVENTION RELATIVE A LA DISPOSITION D'HEBERGEMENT POUR LES RENFORTS DE LA GENDARMERIE**

#### Exposé :

L'accueil des renforts de gendarmerie de la circonscription de Port-Louis pendant la saison estivale nécessite, en l'absence de locaux susceptibles d'être prêtés par la municipalité des ex-cantons de Port-Louis et d'Etel, la mise à disposition de mobil homes.

Huit résidences mobiles (cinq installées à Riantec et trois sur Etel) seront mises à disposition de la brigade de gendarmerie du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2026.

La commune de Riantec assure pour l'ensemble des communes la coordination et le portage financier de ce dossier.

La contribution financière comprend toutes les charges de location et de viabilisation des installations (eau, chauffage et électricité) ainsi que les consommations des fluides.

Le budget prévisionnel pour la saison 2026 s'établit à 53 840,00 € avec une participation prévisionnelle pour la commune de Gâvres de 1 340,47 € calculée au prorata de la population DGF au 1<sup>er</sup> janvier 2025 qui sera remise à jour lors du bilan définitif.

Une convention sera établie entre les communes de Belz, Erdeven, Etel, Gâvres, Riantec, Locoal-Mendon, Merlevenez, Ploemel Plouhinec, Port-Louis, Sainte-Hélène, et Locmiquélic

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention relative à la mise à disposition d'hébergements pour les renforts d'effectifs de la gendarmerie pour la saison 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer et à exécuter ladite convention ;
- de préciser que le montant définitif sera établi au vu du bilan détaillé des dépenses dressé par la commune de Riantec ;
- de préciser que la dépense sera prélevée à l'article 62878 du budget commune 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### **QUESTIONS DIVERSES**



## **COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026**

### **BORDEREAU/ 15 - CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – LES ENJEUX POUR DEMAIN – VŒU POUR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale constitue un outil mutualisé au service de l'ensemble des collectivités territoriales. Son action est financée par une cotisation obligatoire versée par les employeurs territoriaux à hauteur de 0,9 % de la masse salariale (+0,1 % dédié à l'apprentissage).

Dans le cadre de la loi de finances 2026, le Gouvernement a introduit une mesure visant à plafonner les recettes issues de cotisation.

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du courrier reçu par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale concernant le vœu du conseil régional d'orientation de Bretagne du CNFPT relatif au plafonnement du produit de la cotisation du CNFPT introduit dans le projet de loi des finances 2026 et invite les membres du conseil municipal à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette mesure.

**BORDEREAUX 01 à 15**

La séance est levée à 20h24.